

Les conseillers en francisation de l'OQLF

Par Jean-Sébastien Ménard

Depuis l'adoption, en 1977, de la Charte de la langue française, toutes les entreprises faisant des affaires au Québec doivent respecter cette loi, qui fait notamment du français la langue officielle du travail et de l'administration publique. De plus, les entreprises de 50 personnes et plus ont l'obligation d'obtenir un certificat en francisation¹.

Si plusieurs entreprises obtiennent rapidement leur certification en francisation, pour certaines, où une autre langue occupe une place importante, le chemin est parfois long. Afin d'être accompagnées dans l'analyse de la situation linguistique, dans l'élaboration d'une politique, d'un programme de francisation ainsi que dans le suivi du dossier, les entreprises peuvent faire appel à un conseiller en francisation de l'OQLF².

Le conseiller en francisation, que l'on désignait en 1977 à l'aide du terme « négociateur », collabore avec les entreprises et les accompagne dans leur démarche de certification en francisation³. Ce n'est pas, comme certains l'affirment parfois, une « police de la langue », mais bien un conseiller qui s'assure que la loi est respectée et que le français « prenne » sa place. Son travail en est un qui demande énormément de diplomatie, d'écoute, de patience, « de discernement et de rigueur »⁴. C'est une personne-ressource indispensable qui permet aux Québécoises et aux Québécois de travailler en français.

Lorsqu'une entreprise obtient son certificat en francisation, elle doit ensuite s'assurer que la généralisation du français soit maintenue. En ce sens, elle doit rédiger un rapport à l'OQLF tous les trois ans afin de faire état de l'évolution de la situation du français

¹ Voir www.oqlf.gouv.qc.ca

² Voir <http://languedutravail.org/conseillers-en-francisation>. Selon la Charte de la langue française, toutes les entreprises employant plus de 50 personnes au Québec sont obligées de posséder un certificat de francisation ou de s'engager dans une démarche qui leur permettra de l'obtenir.

³ <http://languedutravail.org/conseillers-en-francisation>

⁴ *Ibid.*

dans son milieu de travail. Si cet état des lieux n'est pas jugé satisfaisant, un plan d'action est alors élaboré par le conseiller en francisation.

En plus de ce travail, le conseiller en francisation fait connaître les publications et les services de l'OQLF⁵. Par exemple, lorsqu'un terminologue produit un lexique pouvant être utile à une entreprise, le conseiller lui en parle et l'invite à l'utiliser. C'est un travail de collaboration et d'équipe.

Le travail du conseiller en francisation en est donc un qui s'inscrit dans la continuité et qui permet de bien comprendre la portée et la profondeur de la Charte de la langue française.

C'est à Michel Renaud, un des conseillers en francisation de l'OQLF, qu'est confié le mandat de soutenir la plupart des entreprises qui évoluent dans le domaine de l'aéronautique. Celui-ci accompagne ainsi des entreprises comme Bombardier et MDA dans le processus de certification en francisation. Ce travail de longue haleine, de discussions et de collaboration, il le fait avec passion et doigtée, dans un souci d'ouverture à l'autre, sachant que le rapport à la langue est souvent émotif et intime. À l'instar de ses collègues de l'OQLF, il s'efforce d'être porteur d'un message positif et constructif à l'égard de la langue française. Comme il le souligne :

Le français comme langue de travail au Québec, c'est rentable [...] Quand les gens travaillent dans leur langue, généralement, ils comprennent mieux ce qu'ils font, ils commettent moins d'erreurs, ce qui se traduit par une hausse de la productivité, une meilleure assiduité et une pleine satisfaction au travail. Pour l'employeur, cela se traduit, par exemple, par des délais de livraison plus courts, un niveau de qualité du travail beaucoup plus acceptable ou encore moins de rejet des pièces. Au bout du compte, c'est payant à tous les niveaux⁶.

Pour voir l'entrevue avec Michel Renaud, conseiller en francisation de l'OQLF, cliquez sur le lien suivant : <https://www.youtube.com/embed/Au9Qw2v6GDM>.

⁵ www.oqlf.gouv.qc.ca

⁶ *Entrevue avec Michel Renaud, conseiller en francisation de l'OQLF, Montréal, septembre 2015.*